

Les élections, comment ça marche ?

UN VOTE ÉLECTRONIQUE EN QUELQUES CLICS

L'accord électoral prévoit un vote électronique des salariés et retraités du lundi 21 juin à 8h00 au jeudi 24 juin à midi.

Durant cette période, toute personne inscrite sur les listes électorales de la CAMIEG pourra se connecter à un site internet de vote sécurisé garantissant son anonymat, pour voter grâce à des codes d'accès reçus par voie postale.

Salariés et retraités, vous recevrez votre matériel de vote incluant vos codes de vote électronique à votre domicile fin mai / début juin. Les codes de vote électronique vous seront envoyés une 2^e fois vers la mi-juin.

UN VOTE PAR CORRESPONDANCE POSSIBLE POUR LES RETRAITÉS

Le vote par correspondance est possible uniquement pour les retraités :

- avec un compte AMELI, mais n'ayant pas opté pour le vote électronique ou n'ayant pas répondu à la consultation de la CAMIEG dans les délais,
- sans compte AMELI,
- sans adresse e-mail valide sur leur compte AMELI.

Ils recevront le matériel de vote par correspondance à leur domicile. L'envoi est prévu au plus tard :

- le 20 mai pour les électeurs domiciliés hors de France métropolitaine.
- Le 1^{er} juin pour les électeurs domiciliés en France métropolitaine.

La date limite de réception du vote par correspondance est fixée au 11 juin 2021.

Le fait de voter par correspondance bloque la possibilité de voter par internet ensuite.

Dates du scrutin : du 21 juin 2021 8h au 24 juin 2021 12h (heure de métropole)

VÉRIFIEZ VOTRE INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE !

Le corps électoral est constitué de 270 000 votants (salariés et retraités des IEG). Chaque électeur pourra vérifier son inscription sur la liste électorale, à compter du 22 avril et jusqu'au 27 mai 2021, en se connectant sur le site internet dédié grâce à son RIB.

Le site <https://elections2021camieg.alphavote.com> vous permet de vérifier votre inscription effective sur la liste électorale, grâce à vos coordonnées bancaires déclarées à la CAMIEG. En cas de problème, n'hésitez pas à le signaler par mail à bureauelectoral2021@camieg.org. Vous disposerez du matériel de vote et de vos codes début juin dans votre boîte aux lettres.

Le Conseil d'administration de la CAMIEG est composé de 25 représentants d'agents statutaires en activité ou retraités, (25 titulaires et 25 suppléants) élus pour 6 ans. Pour rappel en 2015, l'Alliance CFE UNSA Énergies a obtenu 4 représentants (14 pour la CGT, 4 pour la CFDT et 3 pour FO).



Donnez les moyens aux candidats de la CFE Énergies, soutenue par l'UNSA Énergie, de porter des propositions d'amélioration concrètes ! Du 21 au 24 Juin, faites évoluer votre protection sociale, votez pour l'Alliance CFE UNSA Énergies !